

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°4
DU GAL PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE
Mardi 13 Décembre 2016 – 18h30 – Gacé**

COMPTE-RENDU

Représentants du secteur public :

Présents (9) : Jean-Marie CHOULET (CdC de la Région de Gacé) ; Jean-Pierre LATRON (CdC des Courbes de l'Orne) ; Gérard LUBIN (CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche) ; Luc FERET (CdC des Vallées du Merlerault) ; Hervé HAREL (CdC du Canton de la Ferté-Fresnel) ; Sébastien GOURDEL (CdC du Pays de Camembert) ; Pascal GUEUGNON (Ville de L'Aigle) ; Frédéric LEVEILLE (Ville d'Argentan) ; Jean-Marie VERCRUYSE (PETR PAPAO-Pays d'Ouche).

Excusés (2) : Laurent BEAUVAIS et Rémi PICARD (CdC Argentan Intercom) ; Michel MAROT suppléé par Gérard LUBIN (CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche) ; Michel LE GLAUNEC suppléé par Hervé HAREL (CdC du Canton de la Ferté-Fresnel) ; Josette LASSEUR (CdC du Pays du Haras du Pin) ; Marie-Thérèse MAYZAUD suppléée par Sébastien GOURDEL (CdC du Pays de Camembert).

Représentants du secteur privé :

Présents (12) : André BOITTIN (Association ACOR) ; Pierre POISSON (Association des Gîtes de France) ; Daniel DELAUNAY (CCI Flers-Argentan) ; Jérémie MICHEL (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Alençon) ; Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture de l'Orne) ; Jean-Marie GOUSSIN (CLIC du Pays d'Ouche) ; Evelyne RAMON (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine) ; Hugo DUPONT (MJC Le Rond-Point - L'Aigle) ; Frédéric BLONDEAU (Association Office de Tourisme du Pays de Camembert) ; Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne).

Excusés (3) : Jean-Pierre FERET suppléé par Pierre POISSON (Association des Gîtes de France) ; Lionel LERAY suppléé par Jérémie MICHEL (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Annick DABIEL suppléée par Jean-Marie GOUSSIN (CLIC du Pays d'Ouche) ; Laurent BENARD suppléé par Evelyne RAMON (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Clémentine LIBOIS-CHANONI (Association L'Etape) ; Philippe TOUSSAINT suppléé par Julie JEANNIN (Association Septembre Musical de l'Orne) ; Brigitte CHOQUET (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie).

21 membres présents sur 26, dont 12 membres du secteur privé, ce qui correspond à 21 voix délibératives sur 26 (soit 80,77 %) dont 12 voix délibératives du secteur privé (soit 57,14% des voix délibérantes présentes). **Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.**

Autres représentants :

Madeline NICOLAS (Chargée de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie) ; Laurent PORTET (Association Créavenir-Crédit Mutuel).

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche : Edouard REUSSNER (Directeur) ; Adeline JUMEL (Chargée de mission Leader).

La réunion débute à 18h35.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du précédent comité de programmation ;**
- **Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader ;**
- **Analyse des propositions de modifications des points 9. « montants et taux d'aide applicables » de la fiche actions 3 : « offrir des services performants et adaptés » et de la fiche action 6 : « accompagner le territoire vers la transition énergétique et le développement durable » ;**
- **Informations/questions diverses**

En introduction, le Président indique que le comité de programmation Leader se réunit pour la 4^{ème} fois. Depuis son lancement officiel, le 23 février dernier, il a analysé 24 dossiers et vérifié leurs opportunités au regard des fondamentaux LEADER (innovation/plus-value, partenariat, emploi) et de leur cohérence avec les objectifs stratégiques de notre programme.

Lors de ce comité, 19 dossiers seront analysés, dont 18 à évaluer. Le dernier, relatif à l'ingénierie nécessaire à l'animation et la gestion du nouveau programme Leader, ne requiert pas, en effet, de notation mais fera l'objet d'un rapport d'exécution annuel.

Le contenu de ce comité est encore dense. L'objectif est de rattraper le retard en matière d'instruction des dossiers, pour entrer dans une sélection plus classique en 2017.

Ce dernier comité de 2016 permet d'analyser des dossiers déposés depuis le mois de mai 2015 et qui sont, pour la plupart, achevés. A partir de 2017, les membres analyseront des dossiers normalement non achevés.

Ces comités de sélection vont permettre à l'équipe d'animation d'approfondir la phase d'instruction pour répondre aux exigences de la commission européenne. Cet important travail d'analyse devrait permettre ainsi, de trouver un rythme de croisière, avec :

- au sein de la Région Normandie, une nouvelle équipe, en place depuis le 1^{er} septembre 2016 ;
- un logiciel de gestion, OSIRIS, qui devrait être opérationnel courant 2017 ;
- un programme de développement rural ex bas-normand révisé, pour être harmonisé dans le contenu et simplifié dans les pratiques, à l'échelle de la nouvelle région Normandie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE DE PROGRAMMATION

Les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2016. **En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.**

EXAMEN DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

ANALYSE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES POINTS 9. « MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES » DE LA FICHE ACTIONS 3 « OFFRIR DES SERVICES PERFORMANTS ET ADAPTES » ET DE LA FICHE ACTION 6 « ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE »

Le point 3 et le point 2 ont été traités simultanément. En effet, deux dossiers analysés ont servi de cas d'étude pour le point 3.

Dans un souci d'efficacité, les projets sont regroupés par fiche-action, donc étudiés par grands thèmes : services, tourisme, patrimoine, ...

Les 5 premiers projets présentés relèvent de la fiche action n° 3 : offrir des services performants et adaptés.

1er dossier : « Eagle Urban Week »

En juin 2015, la Ville de l'Aigle a déposé une demande de subvention Leader pour la réalisation d'un premier événement culturel autour des cultures urbaines. Cet événement, d'une semaine, s'est déroulé en avril dernier. Plusieurs activités et spectacles ont ponctué cette semaine et ont attiré un public essentiellement « jeune ». De nombreux partenaires ont été mobilisés sur le projet.

Les partenaires financiers n'ont pas répondu aussi favorablement que la ville le souhaitait ; le projet a donc été revu à la baisse. Le succès de l'année 2016 a conduit la ville de l'Aigle à renouveler cet événement en 2017 et l'inscrire à nouveau dans sa saison culturelle, mais la ville n'a pas déposé un second dossier.

Les membres ont présenté leurs notes : 17, 17, 12, 13. **Les membres ont souligné la dimension sociale, humaine et multi-partenariale du projet et sélectionné le dossier avec une note consensus de 14/26. Monsieur GUEUGNON, représentant la ville de l'Aigle, n'a pris part ni au vote ni à la discussion.**

A partir de ce cas de figure, **les membres se sont tous prononcés favorablement à l'intégration d'un plafond d'aide dégressif aux événements culturels, sportifs et de loisirs** sur la même intensité et même cohérence que le plafond fixé dans les fiches-actions 4 (favoriser le développement du tourisme) et 5 (réhabiliter et valoriser le patrimoine naturel et culturel) soit :

- Année 1 : 15 000 €
- Année 2 : 80% du plafond attribué en année 1, dans la limite de 12 000 €
- Année 3 : 80% du plafond attribué en année 2, dans la limite de 9 600 €

2nd dossier : installation de deux panneaux d'information électroniques sur la CdC des Vallées du Merlerault

La CdC des Vallées du Merlerault est née de la fusion de deux anciennes CdC :

- d'un côté, la CdC du Pays du Merlerault avec pour bourgs pôles : le Merlerault et Nonant-le-Pin,
- de l'autre, la CdC des Vallées de la Risle, avec pour bourgs pôles : Ste-Gauburge-Ste-Colombe et Echauffour.

Sur le secteur du Merlerault, la CdC compte deux panneaux d'information électroniques, tandis que sur le secteur de Ste-Gauburge et Echauffour, il n'y en a aucun. Afin de diffuser toutes les informations à caractère d'intérêt général, de dimension culturelle, sociale, touristique, ..., d'harmoniser l'information, et de la diffuser sur l'ensemble du territoire de la CdC, les élus ont décidé d'implanter deux nouveaux panneaux :

- 1 double-face à Ste Gauburge,
- 1 simple face à Echauffour.

La CdC va réfléchir à la mise en place d'un système de gestion centralisé, à la rédaction d'une charte d'utilisation des panneaux et aux possibilités d'associer les principaux partenaires associatifs pour les alimenter.

Les notes exprimées par les membres sont 9, 10, 14, 15. Certains n'ont pas vu la plus-value du projet, évoquant la présence de deux anciens panneaux sur la CdC. D'autres, au contraire, ont vu la réponse à un besoin de cohérence territoriale et de diffusion d'une information identique à l'échelle de la CdC, puis dans le futur, la gestion centralisée et uniforme de l'information.

Le comité de programmation a également soulevé la nécessité, pour les prochains projets d'acquisition de panneaux d'information électroniques, de démontrer leur plus-value en matière d'impact sur l'environnement, ...

Luc FERET, représentant la CdC des Vallées du Merlerault, n'a pris part ni au vote ni à la discussion. Le projet a donc été sélectionné avec une note de 14/26.

3^{ème} dossier : aménagement d'un lieu de création artistique

« Les arts improvisés » est une association installée à St-Aubin-de-Bonneval, commune du nord-est du Pays de Camembert. Les deux principaux acteurs de cette association sont Camel ZEKRI, guitariste, compositeur et improvisateur de renommée internationale et Dominique CHEVAUCHER, comédienne et chanteuse.

L'association accueille des artistes en résidence venant du monde entier pour créer et composer de nouveaux projets artistiques. Elle a pour habitude de travailler avec les acteurs locaux ; elle travaille en ce moment avec la médiathèque départementale de l'Orne.

Afin de faire profiter les habitants, des projets créés à St-Aubin et d'apporter de nouvelles cultures en milieu rural, l'association doit aménager une petite salle de répétition et de spectacles et rendre le site accessible au public.

Ce projet a fait l'unanimité auprès des membres que ce soit en termes de partenariats que de plus-value territoriale (bénéfices culturels, lien social, interaction avec les acteurs locaux, ...). Un des membres regrette toutefois que la fiche descriptive du projet ne soit pas plus explicite en matière de transition énergétique (matériaux utilisés, efficacité énergétique, ...) et d'intégration architecturale (matériaux utilisés, respect de l'architecture locale). Les notes exprimées sont : 15, 18, 19.

Les membres, à l'unanimité, ont sélectionné le projet et lui ont attribué une note de 16/26.

4^{ème} dossier : construction d'un espace associatif et réhabilitation de la salle polyvalente en faveur des associations à Occagnes

Plusieurs associations de la commune d'Occagnes, située à 7 km d'Argentan, participent au dynamisme de la collectivité. Toutefois, celle-ci n'est pas en mesure de leur proposer un lieu fonctionnel et adapté pour qu'elles puissent préparer et organiser leurs activités et leurs manifestations. La commune projette, en partenariat avec la CdC Argentan Intercom, la construction d'un équipement mutualisé, composé de plusieurs espaces bien distincts : mairie, espaces associatifs et restauration scolaire. La commune a demandé un soutien Leader, uniquement sur la partie associative.

Les partenaires sont associés depuis le début dans le projet et le seront régulièrement dans le fonctionnement du site pour veiller à une bonne organisation et utilisation de l'équipement.

Ce projet est similaire aux projets présentés lors du comité de programmation du 12 octobre 2016 (salle poly-activités à Godisson et à Exmes) Les notes attribuées sont : 10, 14, 15. **Les membres l'ont sélectionné à l'unanimité, et lui ont attribué la note finale de 15/26.**

5^{ème} dossier : création d'un poste d'animateur-coordonateur pour promouvoir la mobilité internationale auprès des jeunes

La MJC de L'Aigle, même si c'est une association assez ancienne sur le territoire aiglon, a depuis 4 ans, entrepris de nouvelles démarches de développement et s'est recentrée sur la réponse à un besoin d'intervention et de présence auprès du public « jeunes ».

Son équipe d'animation s'étoffe au fur et mesure des projets développés. Accompagner les jeunes vers des dispositifs de mobilité internationale est une mission que la MJC souhaite particulièrement développer. Cette mission demande des moyens : l'embauche d'un salarié avec des compétences spécifiques, pour accompagner des jeunes du territoire à intégrer un dispositif mobilité internationale, pour aider des jeunes à venir sur le territoire et les accompagner dans le montage de projets avec une dimension professionnelle. Ce projet est inscrit dans une véritable démarche partenariale. Pour ce projet, un partenariat avec l'association Créavenir a été sollicité.

Les notes exprimées sont : 16, 17, 18, 19, 20.

Sébastien GOURDEL note l'effet levier de l'aide Leader sur le projet : Leader pourrait intervenir, en effet, à plus de 50% dans le plan de financement. Il ajoute néanmoins que, compte tenu de l'état d'avancement de l'instruction et des délais de paiement pressentis, cette association pourrait être fragilisée financièrement. Il faut donc être très prudent avec les associations. De plus, il s'interroge

sur la possibilité de plafonner l'aide Leader, non pas par un montant maximum de subvention mais par la mise en place d'un taux maximum d'aide Leader sur la dépense éligible.

Adeline JUMEL répond que cette proposition en tant que telle n'est pas envisageable. Compte tenu de la réglementation européenne, la solution la plus simple est de plafonner l'aide pour des dépenses spécifiques et notifiées dans chaque fiche-action. Puis, dans une grande majorité des dossiers présentés et détaillés par une fiche descriptive, le plan de financement global du projet et le plan de financement spécifique à Leader sont bien distingués. En conséquence, les membres disposent des éléments financiers nécessaires pour juger de l'effet levier de la subvention européenne ou au contraire de son caractère opportuniste.

Hugo DUPONT, directeur de la MJC de l'Aigle, ne prend part ni au vote ni à la discussion. Les membres sélectionnent le projet et lui attribuent une note de 18/26.

Le projet suivant relève de la fiche action 8 : coopération interterritoriale et transnationale. Étroitement lié au dossier précédent, il était pertinent de le présenter à la suite.

6^{ème} dossier : promouvoir la mobilité internationale des Jeunes Ornaïses

Plusieurs associations ornaïses ont déployé ou vont déployer des moyens humains pour accompagner les jeunes ornaïses à intégrer des dispositifs de mobilité internationale, parce que la mobilité constitue un facteur d'employabilité et d'ouverture culturelle. Ces associations déplorent toutefois le manque d'outils pour promouvoir la mobilité internationale auprès des jeunes et certains secteurs du département peinent à disposer de l'information. C'est pourquoi, le Centre Social La Croix Mercier, la MJC de Flers, l'association D'Ecouvres Vertes et la MJC de l'Aigle ont réfléchi à la construction d'un projet commun. Ce projet relève de la fiche-action « coopération ». Il s'agit pour les 4 structures de créer une exposition commune sur la mobilité et la citoyenneté des jeunes, d'acquiescer un outil interactif, 4 malles de jeux abordant l'interculturel et le vivre ensemble et 4 zooms enregistreurs ainsi qu'un studio de radio mobile et de petites caméras HD. Ces outils pédagogiques pourront être mis à disposition des autres structures « jeunesse » de leurs territoires respectifs.

Les notes exprimées par le comité sont : 15, 16, 16, 19, 20. Ce projet ne suscite pas de remarque particulière. Les membres le sélectionnent à l'unanimité, à l'exception d'une abstention, celle d'Hugo DUPONT, la MJC de l'Aigle étant directement impliquée dans le projet, et lui attribuent une note de 18/26.

Les 5 dossiers suivants relèvent de la fiche action 4 : favoriser le développement du tourisme. Les deux premiers dossiers présentés au titre de cette fiche action ont été analysés ensemble car il s'agit d'une étude réalisée en commun.

7^{ème} dossier : étude d'aménagement touristique entre les communes de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois et de la Gouffrière

8^{ème} dossier : réalisation d'une étude d'aménagement stratégique entre les communes de la Gouffrière et de St Evroult-Notre-Dame-du-Bois

Les communes de la Gouffrière et de St Evroult-Notre-Dame-du-Bois ont réalisé une étude d'aménagement stratégique commune et ont fait appel à des stagiaires de niveau bac + 4 en Génie de l'Aménagement de l'université de Tours. Disposant chacune d'un patrimoine touristique, l'objectif de l'étude était d'étudier les opportunités de construire un projet touristique commun ou complémentaire, de mettre en avant les atouts touristiques pour les positionner en tant que nouveaux produits, de diversifier l'offre de visites et d'attirer de nouveaux visiteurs.

L'étude reposait sur la réalisation d'un diagnostic du territoire, le recensement d'expériences/projets similaires et la proposition de solutions appropriées et innovantes.

Chaque commune a donc engagé deux stagiaires ; ils ont mobilisé l'ensemble des partenaires pour recueillir les informations permettant de situer le projet dans son contexte géopolitique, économique, touristique et mobiliser, fédérer les acteurs autour d'un projet commun.

Les notes pour ces deux projets sont : 13, 15, 16, 16. Pierre POISSON indique avoir diminué d'un point la note du dossier porté par la Gonfrière au motif que celle-ci compte moins de partenaires locaux (commerçants, restaurateurs, ...) que St Evroult-Notre-Dame-du-Bois. Ceci est un fait : il n'y a pas de commerces, ni d'hôtels ou de restaurants à la Gonfrière ; il n'en demeure pas moins que les acteurs du tourisme de proximité, les partenaires techniques et financiers ont été largement associés dans la réflexion.

Les membres sélectionnent ces deux dossiers et leur attribuent une note identique de 16/26. Hervé HAREL, maître d'ouvrage de l'opération, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

9^{ème} dossier : audit tourisme

La CdC du Pays de Camembert a fait réaliser un audit touristique par un prestataire extérieur. Il s'agissait, à travers cette étude, de mobiliser l'ensemble des professionnels du tourisme au niveau local, de faire ressortir les atouts touristiques et de construire une nouvelle stratégie partagée par l'ensemble des acteurs pour mieux la véhiculer ensuite et ainsi accroître et diversifier le nombre de visiteurs. L'étude a priorisé les thèmes d'intervention : la gastronomie, le tourisme vert, la nature, mis en lumière les actions à poursuivre et à développer en matière de nouvelles technologies, d'e-tourisme, et a privilégié la mise en réseau infra-locale et supra-locale.

Ce projet ne requiert pas de remarque particulière. Les notes exprimées sont : 16, 18, 20.

Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 16/26. Sébastien GOURDEL, représentant la CdC du Pays de Camembert et Frédéric BLONDEAU, président de l'office de tourisme du Pays de Camembert, ne prennent part ni au vote ni à la discussion.

10^{ème} dossier : réalisation de travaux de réhabilitation des chemins de randonnée sur la CdC du Pays du Camembert

La CdC du Pays de Camembert dispose d'un important maillage de chemins de randonnée qui, pour la plupart, sont répertoriés dans des topoguides touristiques (randonnée à vélo). L'audit touristique réalisé quelques mois plus tôt les identifie comme atouts touristiques, au cœur d'une politique de tourisme vert. Informée par des usagers, puis confirmée par le travail d'un emploi aidé, la CdC a répertorié des zones difficiles d'accès sur l'itinéraire intitulé « Au pays d'Auge du Camembert-Vimoutiers – Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ». Pour résorber ces points noirs, qui peuvent ternir l'image touristique du territoire, la CdC envisage d'effectuer des travaux de réhabilitation (drainage, apport de gravats, étalage de terre végétale) ... et compléter par des travaux de balisage.

Ce projet a suscité de nombreux échanges. La discussion s'est essentiellement arrêtée à la notion d'entretien. Pour la plupart des membres, ce travail relève d'une mission obligatoire et courante des collectivités ; la plus-value ne semble pas si évidente. Edouard REUSSNER rappelle, d'une part, que notre fiche action tourisme prévoit de soutenir les travaux de résorption des points noirs, principalement les travaux au sol, des nombreux chemins de randonnée présents sur le PETR. Il s'agit, là, de gros travaux de réhabilitation (drainage, empierrement, ...) et pas de simples travaux d'entretien (élagage, débroussaillage). Les différentes commissions de travail précédant la rédaction du nouveau programme Leader avaient soulevé la nécessité de conserver et de mettre en valeur les chemins de randonnée du PETR. D'autre part, Edouard REUSSNER précise que ces travaux sont budgétisés dans la rubrique « investissement » des collectivités et non dans la rubrique « fonctionnement », soulignant ainsi, que ce n'est pas une dépense d'entretien.

Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 14/26. Sébastien GOURDEL, représentant la CdC du Pays de Camembert et Frédéric BLONDEAU, président de l'office de tourisme du Pays de Camembert, ne prennent part ni au vote ni à la discussion.

11^{ème} dossier : organisation de la Fête du Ciel

L'office de Tourisme de la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche développe ses missions sur deux axes forts : la marque « Ouche en Normandie » et le développement d'événements majeurs comme « la Fête du Ciel ». Si cet événement n'est pas nouveau, l'Office de tourisme et ses partenaires réfléchissent chaque année pour proposer des nouveautés au sein de ce festival unique en Normandie, afin d'attirer un public toujours plus nombreux et diversifié, à une période de l'été peu pourvue en événements touristiques sur le secteur.

Le festival 2016 était constitué de spectacles de show aérien de qualité, de spectacles de rues, d'ateliers d'observations et de découverte du ciel...

Les notes exprimées sur ce projet sont : 9, 11, 13, 14, 16, 17. Certains membres ont souligné le caractère récurrent de l'événement et ont peu vu les nouveautés ; tous ont reconnu, cependant, la plus-value partenariale du projet.

Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 15/26. Gérard LUBIN, représentant la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche, et impliqué au sein de l'office de tourisme en tant qu'administrateur, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

Les quatre dossiers suivants relèvent de la fiche action 5 : réhabiliter et conserver le patrimoine naturel et culturel.

12^{ème} dossier : restauration du lavoir de la Cochère

La commune de la Cochère est limitrophe de celle du Pin au Haras ; une partie du domaine de Pin est située sur la commune de la Cochère. A moins de deux kilomètres du haras, un ancien lavoir est visible depuis la voie communale numéro 1. Ce lavoir, constituant un élément du petit patrimoine rural, doit être restauré. Des travaux de consolidation de la structure, de réfection de l'ossature bois et de la toiture sont nécessaires. Pour cela, la commune sollicite une aide Leader.

Ce projet a fait l'objet d'une discussion plus développée ; les différentes notes et les écarts exprimés en sont la preuve : 7, 11, 13, 13, 14, 16.

Ce projet est éligible à la fiche action, puisque celle-ci prévoit de soutenir la réhabilitation de petit patrimoine bâti. Elle précise notamment que : « Le petit patrimoine rural devra être à proximité (moins de 5 km) d'un site touristique majeur (Haras du Pin, Montormel, Camp de Bière, Camembert, Musée de la Dame aux Camélias, Manufacture Bohin, Château du Bourg St Léonard, Château de Sassy, Abbaye de St Evroult Notre Dame du Bois, Grosse Forge d'Aube, ...) ou à moins de 5 km d'un chemin inscrit au PDIPR.

Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 13/26. Ils demandent toutefois, que puisse être envisagée l'ajout d'une dimension sociale (clause sociale), et l'intégration dans un circuit de visites et d'animations en lien avec le Haras du Pin. La visite sur le secteur du Haras du Pin mérite d'être développée.

13^{ème} dossier : passerelle d'accès à l'aire des platanes

La ville de l'Aigle possède deux platanes remarquables. Un des arbres a été labellisé « Arbre remarquable », et a également obtenu le prix du jury au concours « arbre de l'année » en octobre dernier et a concouru au prix européen. Les platanes aiglons constituent un élément fédérateur du patrimoine naturel aiglon. Chaque été, la ville y organise son « Dimanche sous les platanes ». Afin de conserver l'accès à l'aire des platanes, la passerelle d'accès a besoin d'être remplacée.

Les notes exprimées sur le projet sont : 12, 15, 15, 11, 16. Certains membres ont souligné le caractère remarquable des arbres tricentenaires mais font remarquer que le projet en lui-même n'a rien d'innovant. Il s'agit simplement de remplacer la passerelle.

Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 13/26.

Monsieur GUEUGNON, représentant la ville de l'Aigle et Jean-Marie GOUSSIN, ne prennent part ni au vote ni à la discussion.

14^{ème} dossier : exposition DOISNEAU/LARTIGUE

La Haras National du Pin est le lieu emblématique du département ornais et la vitrine de la filière équine. Aujourd'hui, le Haras du Pin est un haut lieu culturel et touristique qui attire 170 000 visiteurs.

Afin de maintenir et d'accroître le nombre de visiteurs, le Haras du Pin diversifie son offre de visites. En 2016, entre juillet et septembre, le Haras a proposé pour la première fois, une exposition de photos des deux grands artistes que sont DOISNEAU et LARTIGUE. Cette exposition, travaillée en

partenariat avec les ateliers Lartigue et la Donation DOISNEAU, la Banque Nationale, la DRAC... a attiré environ 9 000 visiteurs.

Les notes exprimées sur ce projet sont : 13, 14, 15, 15, 16, 16, 17. Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 15/26.

15^{ème} dossier : restauration de l'orgue CAVAILLE-COLL à l'église de Vimoutiers

La ville de Vimoutiers est la seule du département à avoir au sein de son église un orgue réalisé par le facteur d'orgue Aristide Cavaillé-Coll. Des organistes de renommée viennent y faire des concerts. Cet orgue montre d'importants signes de vieillissement. Afin de conserver ce patrimoine classé, la commune doit faire appel à des restaurateurs spécialistes de la méthode Cavaillé-Coll. A travers ces travaux, il s'agit de conserver ce patrimoine historique et permettre à l'association spécialement créée pour sauver cet orgue, de poursuivre l'organisation de concerts et d'animations.

Les notes exprimées sur ce projet sont : 14, 14, 15, 15, 16, 16, 17. Les membres ont sélectionné le dossier et lui ont attribué la note de 15/26. Sébastien GOURDEL, représentant la CdC du Pays de Camembert, et conseiller municipal à Vimoutiers, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

16^{ème} dossier : étude de gisement de bois à l'échelle de la CdC des Courbes de l'Orne

Inscrite dans une démarche prospective d'aménagement durable de son territoire, la CdC a souhaité approfondir la réflexion concernant la ressource bois et dépasser la simple réponse réglementaire en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Pour cela, elle a commandé une étude de gisement bois afin de disposer des informations nécessaires au développement et à l'approvisionnement de chaudières bois collectives. Les acteurs locaux (élus, exploitants agricoles) ont été associés à la démarche.

Les notes exprimées sur ce projet sont : 13, 17, 18, 19. Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 14/26. Jean-Pierre LATRON, représentant la CdC des Courbes de l'Orne, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

17^{ème} dossier : ingénierie transition énergétique 2016

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche est une structure de mutualisation des compétences et d'expertise territoriale. A travers son projet de territoire, il accompagne les collectivités et les acteurs locaux dans la construction de projets de développement et d'aménagement. Accompagner les collectivités et les acteurs locaux, dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre est un enjeu important. Le PETR a donc missionné un chargé de mission à temps plein pour développer des actions durables.

Les notes exprimées sur ce projet sont : 17, 18, 19, 20. Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 20/26. Jean-Marie VERCRUYSSSE représentant le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche ne prend part ni au vote ni à la discussion.

A partir de ce cas de figure, les membres se prononcent favorablement à la suppression du plafond d'aide aux dépenses d'ingénierie supportées par le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche. Jean-Marie VERCRUYSSSE, représentant le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

18^{ème} dossier : étude d'aménagement du bourg du Merlerault

La commune du Merlerault est un pôle rural de proximité qui souffre toutefois d'un déclin démographique, de problèmes d'accessibilité en partie liés à la circulation de plus de 500 poids lourds par jour ; le nombre de logements vacants est en augmentation. La revitalisation et la redensification du centre bourg sont une nécessité. La CdC des Vallées du Merlerault, compétente en matière d'urbanisme, a donc commandé une étude d'aménagement du bourg du Merlerault. Cette étude englobera la thématique des déplacements de la population, d'accès aux commerces et aux services, d'habitat, de cadre de vie... Cette étude mobilise de nombreux partenaires.

Les notes exprimées sur ce projet sont : 15, 16, 17, 22. Les membres sélectionnent le dossier et lui attribuent la note de 18/26. Luc FERET, représentant la CdC des Vallées du Merlerault, ne prend part ni au vote ni à la discussion.

19^{ème} dossier : déployer une ingénierie Leader suffisante pour lancer un nouveau programme Leader, l'animer et le gérer

L'animation d'un nouveau programme Leader à l'échelle de deux anciens pays réunis au sein d'une structure/d'un territoire unique (le PETR) mais habitué(e) au rouage d'un tel programme, nécessite de consacrer deux équivalents temps pleins (ETP).

- 1 ETP pour l'animation gestion / 0.5 ETP pour l'animation gestion/ 0.5 ETP pour la gestion

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse donnant lieu à l'attribution d'une note. Toutefois, les membres relèvent la nécessité d'avoir une équipe dédiée à l'animation et la gestion de ce programme dont le démarrage est difficile et fastidieux.

En annexe, les grilles de notation des projets.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le président informe qu'à partir du 1er janvier 2017, le PETR ne comptera plus 8 CdC mais 3. A l'Ouest, la CdC Argentan Intercom va se regrouper avec celles des Courbes de l'Orne et du Pays du Haras du Pin. Au centre, les CdC du Pays de Camembert, de la Région de Gacé, et des Vallées du Merlerault vont se regrouper. Enfin, à l'est, la CdC des Pays de l'Aigle et de la Marche va se regrouper avec celle du Canton de la Ferté-Fresnel.

Dans notre règlement intérieur, nous avons indiqué que notre comité de programmation serait composé d'un représentant élu pour chaque CdC. Dans le contexte de fusion, nous devrions passer de 8 représentants élus des CdC à 3. Afin de conserver une représentation territoriale équitable au sein de notre comité, le président souhaite maintenir le nombre de représentants actuels soit :

- 3 pour la future CdC Argentan Intercom
- 3 pour la future CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault
- 2 pour la future CdC des Pays de l'Aigle

Les membres sont favorables à cette proposition. Ils autorisent le GAL à solliciter, auprès des futures grandes intercommunalités, la désignation de plusieurs élus pour les représenter au sein du comité de programmation Leader.

Madeline NICOLAS, chargée de mission à la Région Normandie, en profite pour rappeler la nouvelle organisation de l'équipe Région en charge de la gestion du programme Leader. Une nouvelle équipe est mise en place depuis le 1^{er} septembre 2016 pour assurer notamment la coordination et mise en place de Leader. Après une phase importante de formations, les services vont pouvoir s'atteler dès 2017, à l'instruction des dossiers de demande de subvention qui ont été sélectionnés dans les comités de programmation, et certainement pouvoir utiliser le logiciel de traitement des dossiers (OSIRIS), qui devrait être opérationnel d'ici fin 2017.

Adeline JUMEL présente une liste des projets connus qui pourront être présentés lors d'un prochain comité Leader : une dizaine de dossiers potentiels pour la plupart non achevés.

Enfin, Jean-Marie VERCRUYSSSE remercie l'ensemble des membres pour leur participation active et leur mobilisation autour du programme Leader. Il espère pouvoir les retrouver après la réorganisation territoriale et les nouvelles élections.

En l'absence de question, le Président clôture la réunion du comité de programmation à 20h10.